

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2009 – 19H00

Tous présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 19 décembre est approuvé par le Conseil Municipal.

Création d'un poste occasionnel :

Le Conseil Municipal décide à compter du 03 février 2009, afin d'assurer la mise en place de la saison touristique, :

- de créer un poste de saisonnier non titulaire, à temps non complet à raison de 16 heures 30 hebdomadaires, pour une durée de 3 mois,
- de fixer la rémunération de cet emploi sur les bases de l'indice brut 423, indice majoré 376,
- d'autoriser Monsieur le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel dont le contrat débutera le 03 février et se terminera le 03 mai 2009 et de renouveler éventuellement ce contrat pour la même durée.

Manzat Communauté :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les discussions en cours pour intégrer Manzat Communauté.

Etude préalable au CLD 2010/2014 :

Manzat Communauté a réalisé une consultation pour la réalisation de l'étude du CLD à venir pour la période 2010 - 2014 et a ajouté une option à son cahier des charges pour réaliser une étude complémentaire sur les communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons. Le coût de cette étude s'élèverait, à priori et compte tenu des éléments connus à ce jour, à environ 8 500 € HT et pourrait bénéficier d'une subvention de 35% sur la totalité de l'étude.

Le Conseil Municipal accepte le principe de prise en charge et de régler 50 % du coût de cette étude après accord avec la Commune de Saint-Georges-de-Mons qui prend à sa charge les autres 50 %. Le Maire est autorisé à signer la ou les conventions(s) à intervenir.

Etude d'une médiathèque avec points de lecture communaux :

Manzat Communauté envisage le projet d'une médiathèque intercommunale à Manzat tête de réseau des points de lecture communaux, projet qui s'inscrit dans la perspective du Schéma de développement culturel du SMADC.

Une étude a été réalisée par le cabinet Emergences Sud en 2008 qui permet de disposer d'un diagnostic précis de la Lecture Publique aboutissant sur des préconisations de calibrage du futur équipement.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de l'étude de ce projet étendu aux communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons et autorise le Maire à signer la ou les conventions(s) à intervenir.

Subvention au cinéma La Viouze :

Considérant les travaux réalisés au cinéma la Viouze (réfection du plafond de la salle, remise en état du matériel audio et son et achat d'un vidéo projecteur) pour un montant H.T. de 49 568,41 €, le Conseil Municipal attribue une subvention de 6 871 € à la SARL Cinéma la Viouze (30 % du montant H.T – subvention St Georges : 8 000 €) et autorise le Maire à signer la convention en découlant.

Subvention :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention de 5 350,00 € pour son fonctionnement.

Droit de préemption urbain : parcelle AY n°547 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner de Monsieur DEBOST Léger au profit de MAY Yannick et ROCHE Fanny. La parcelle concernée, d'une superficie de 1 978 m², est cadastrée AY n°547. Le prix de vente est fixé à 23 000 €.

Adhésion de communes à l'EPF/Smaf :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion à l'EPF/Smaf des communes suivantes: ANGLARDS DE SALERS (Cantal), GRANDRIF, SAINT BONNET LE BOURG, SAINT MARTIN DES OLMES, SAINTE CATHERINE DU FRAISSE, VARENNES SUR USSON et VIRLET.

Autorisation de défrichement et demande de subvention :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle AV n°432 et demande l'attribution d'une subvention du Conseil Général au titre des boisements gênants.

Budget Assainissement : ouverture de crédits :

Le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits détaillées ci-dessous et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2009 de l'Assainissement :

Libellé	Ouverture de crédits	
	article	montant
Investissement Immobilisations corporelles en cours	2315	6 000.00

Budget Principal : ouverture de crédits :

Le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits détaillées ci-dessous et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2009 :

Libellé	Ouverture de crédits	
	article	montant
Investissement Subventions d'équipements versées	2042	7 000.00

Location de deux appartements de l'école primaire :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à louer à :

- Mlle DUSSABY Alexandra et Mr CLEMENT Matthieu un appartement vacant avec cave et garage à compter du 1er février 2009 pour se terminer le 30 juin 2009 (date butoir pour loger éventuellement un instituteur) et fixe le loyer mensuel à 235,00 €.

- Mme Odette DIDIER un appartement vacant avec cave et garage à compter du 1er mars 2009 pour se terminer le 30 juin 2009 (date butoir pour loger éventuellement un instituteur) et fixe le loyer mensuel à 235,00 €.

Acquisition de terrains :

L'acquisition de huit parcelles appartenant à la succession CAILLE cadastrées : AL n°94, AL n°236, A M n°108, AM n°162, AM n°177, AO n°40, AO n°46, AO n°103 pour une superficie totale de 28 815 m², avait été acceptée au prix de 3 806,64 € (délibération du 23 juillet 2008).

Des dispositions administratives ont modifié les conditions de transfert de ces parcelles à la commune par la SAFER et cette dernière, par conséquence, a réévalué son prix de vente qui s'élève désormais à 4 363,45 €. Le Conseil Municipal décide de confirmer l'acquisition des huit parcelles précitées à ce nouveau prix.

Chaque responsable relate au Conseil Municipal les dossiers en cours d'étude : P. ESTIER pour la commission DEVELOPPEMENT COMMUNAL (travaux en cours et à venir, intercommunalité et PLU) ; J. LONCHAMBON pour la commission SOLIDARITE (affaires sociales et repas CCAS) ; J. REINICHE pour la commission CULTURE JEUNESSE (effectifs écoles et équipement informatique) ; M. CHAPTARD pour la commission CADRE DE VIE (travaux du service technique) ; G. GIRARD pour la commission VIE COLLECTIVE (occupations des salles et animations à venir) ; S. DUGOURD pour la commission TERRITOIRE (extensions assainissement, Natura 2000, coupe de bois section de Tournobert et SICTOM).

La séance est levée à 22 heures 15.